



OFFRE D'EMPLOI

Préposé à l'entretien (Temporaire)

Service des travaux publics

Située à la porte de l'Estrie et de la Route des vins de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi, la **Ville de Farnham** compte plus de 11 000 habitants. En pleine croissance, elle met un point d'honneur à conserver son caractère champêtre et la qualité de vie de ses citoyens. La Ville de Farnham est actuellement à la recherche d'un **préposé à l'entretien (remplacement temporaire)**. Joins-toi à une équipe dynamique dans un milieu stimulant et humain.

Le poste suivant est disponible :

Titre : Préposé à l'entretien – de jour - Service des travaux publics, entretien et bâtiments
Échelle salariale classe 1

Conditions

La Ville de Farnham offre des conditions de travail avantageuses conformément à la convention collective des cols bleus :

- La semaine normale de travail est de quarante heures réparties en cinq jours par semaine
- Du lundi au vendredi de 5 h à 13 h
- Congés fériés et d'absences personnelles : 1 jour de congé d'absence par mois travaillé.
- Banque de temps accumulé.
- Fonds de pension à prestation déterminé avec contribution de l'employeur.
- Taux horaire de 27.16 \$.

Sommaire général

Relevant du directeur du Service des travaux publics, le préposé à l'entretien s'assure de faire la maintenance, l'entretien ménager et les menus travaux de tous les bâtiments appartenant à la Ville.

Tâches et responsabilités principales

- Effectue l'entretien ménager des édifices publics de la Ville.
- Assiste les sous-traitants dans l'entretien mécanique des bâtiments sous sa responsabilité.
- Effectue différents menus travaux d'entretien, de réparation, de maintenance et de déblaiement de la neige lorsque requis.
- Agit à titre de personne-ressource lors du déclenchement de certains systèmes d'alarme d'édifices municipaux.
- Peut être appelé à agir à titre d'intervenant lors de mesures d'urgence, selon le rôle qui lui est assigné dans l'Organisation municipale de sécurité civile, lorsque requis.
- Accomplit, à la demande de son supérieur immédiat, toute autre tâche connexe pertinente à sa fonction.

Qualifications

- Détenir un diplôme d'études secondaires ou équivalence ;
- Posséder un D.E.P. en entretien général d'immeubles ou un minimum de 3 années d'expérience pertinente dans le domaine de la conciergerie ;
- Posséder des connaissances en menuiserie et en plomberie (un atout) ;
- Détenir un permis de conduire de classe 5 ;
- Être autonome, débrouillard, avoir le sens des responsabilités et de l'initiative ;
- Être organisé et polyvalent ;
- Avoir une bonne capacité physique ;
- Faire preuve d'esprit d'équipe, de dynamisme et de respect.

Ce poste syndiqué est un **remplacement temporaire** d'une durée indéterminée. Le salaire ainsi que les avantages sociaux sont fixés par la convention collective actuellement en vigueur.

Les candidatures devront être transmises **AU PLUS TARD LE 2 DÉCEMBRE 2025** par courriel au :

gsimard@ville.farnham.qc.ca

Nous remercions tous les candidats, cependant, seules les personnes retenues pour la prochaine étape du processus de sélection seront contactées.

Le masculin n'est utilisé qu'aux fins d'alléger le texte.

À noter que la Ville de Farnham souscrit à un programme d'accès à l'égalité et invite les femmes, les minorités visibles et les minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature.